



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 02 juillet 2020 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **VILLENEUVE D'ASCQ (59)** à :

DE CROO épouse BIESBROUCK Emilie
CALLIAUW Perrine [avec les félicitations du jury]
CARON Audrey [avec les félicitations du jury]
DEFRETIN Eugénie
DELATRE Julie
DESMON Gabrielle
DUBUISSON Pauline
DUMONT Chloé
FAVOT Ophélie
FEKIR Nadia
GONSSE Lucie
HALLEZ épouse TINCHON Elisabeth
HUYGHE Héloïse [avec les félicitations du jury]
KUHN Anne-Frédérique [avec les félicitations du jury]
LEMAIRE Nathalie
ZWERTVAEGHER Emma

Fait à Paris, le 02 juillet 2020
la présidente du jury,

Christelle DEGRELLE



Décision à titre purement informatif.

Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.

Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles

tout courrier pour la CPNEFP doit être adressé à son secrétaire :
Michel Le Diréach – 12 av. Favrel et Lincy 56000 VANNES
info@cpnefp-pharmacie.org